
La **VIE** *des* COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 5, n. 5

MONTRÉAL

Janvier 1947

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| TEXTE SPIRITUEL | |
| Saint Bonaventure Lettre dite des XXV choses mémorables..... | 145 |
| DROIT DES RELIGIEUX | |
| Jean-Baptiste Desrosiers Droit à la réputation..... | 157 |
| BIBLIOGRAPHIE | |
| Fernand Porter Bibliographies commentées. | 161 |
| LITURGIE | |
| Moïse Roy Le troisième cierge de l'élévation..... | 164 |
| COMMUNAUTÉ DE CHEZ NOUS | |
| Une religieuse de Sainte-Anne Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne..... | 166 |
| CONSULTATIONS (voir au verso) | |
| COMPTES RENDUS | |

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Publication

des RR. PP. Franciscains du Canada

Paraît le 15 de chaque mois, de septembre à juin, en fascicule
de 32 pages. Abonnement : \$ 1.25 par année.

Cette revue est imprimée en vertu du certificat No 164
de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des postes, Ottawa.

Rédaction : 3113, avenue Guyard, Montréal. — 26

Administration : C.P. 1515, Place d'Armes, Montréal. — 1

Directeur : R.P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

Conseil de direction : S.E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire
délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général.

Secrétaire : R.P. Joques MASSÉ, O.F.M.

Administrateur-gérant : M. J.-Charles DUMONT.

Imprimeurs et expéditeurs : Les Frères des Écoles chrétiennes.

Nihil obstat :
Hadrianus MALO, O.F.M.
Censor ad hoc.

Imprimatur :
† Albert VALOIS, V.G.

Marianopoli, die 2a januarii 1947

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 5, No. 5

MONTRÉAL

Janvier 1947

TEXTE SPIRITUEL

Lettre dites des XXV choses mémorables

Cette épître contient vingt-cinq points dignes de mémoire. Écrite par saint Bonaventure à un religieux de l'Ordre resté inconnu, elle a semblé à de bons esprits, connaissant bien le saint, livrer le secret de son âme. Plusieurs expressions d'ailleurs voilées laissent supposer qu'il aurait transcrit pour le profit d'un frère aimé ses propres résolutions.

Prologue.

Frère Bonaventure à son frère (Pierre) bien-aimé dans le Christ... qui s'étant déjà quelque peu dépouillé du vieil homme désire vivre pour le Christ et mourir au monde.

Alors que j'étais avec toi, mon frère bien-aimé dans le Seigneur, tu m'as prié avec instances de te visiter dans la suite par quelque lettre d'exhortation. Je n'ignore pas, mon frère, qu'en me faisant cette demande, tu accumules des charbons ardents sur ta tête. Tes instances affectueuses, ton humble supplication ont triomphé de ma superbe conviction et de mes résistances, si bien que j'ai promis de satisfaire ton désir. En vérité, il eût été préférable que ce soit moi qui reçoive de ta part des lettres d'encouragement.

Mais puisque tes pieuses instances ont réussi à me faire agir en cette occasion comme un insensé, j'essaierai, autant qu'il est en moi, de répondre à ta demande, sans pourtant m'astreindre à t'écrire rien de spécial, me contentant de t'envoyer les quelques pensées et résolutions simples et sans apprêt que je m'étais proposé de recueillir pour mon usage personnel ; tu les connais déjà pour la plupart.

Permetts-moi auparavant, mon cher frère, de m'adresser à ta charité ! Une expérience certaine nous apprend que nul ne peut servir Dieu parfaitement s'il ne se sépare totalement du monde. Il nous faut donc, si nous voulons suivre le Seigneur

notre Maître, obéir à la voix du prophète, en nous arrachant aux liens de l'iniquité, afin que, dégagés de tout ce qui est terrestre, nous suivions d'un pas alerte le Rédempteur. « Celui qui milite pour Dieu, dit l'Apôtre, ne doit pas s'embarrasser dans les affaires du siècle ».

Ne laissons donc jamais notre cœur s'occuper des choses créées, si ce n'est dans la mesure où elles nous portent à l'amour de Dieu. La vérité infinie de ce qui passe, si on y arrête l'esprit, non seulement interrompt, par des distractions, le doux repos d'une âme recueillie, mais encore elle le supprime, introduisant en elle des imaginations qui l'importunent, la fatiguent et la troublent.

Déposons plutôt le pesant fardeau de nos occupations terrestres, et, allégés, courons vers celui qui nous invite. En lui se trouve l'abondante réfection des âmes et « la paix souveraine qui dépasse tout sentiment ».

« Venez à moi, dit-il, vous tous qui êtes fatigués et qui ployez sous le fardeau, et je vous soulagerai ». O Seigneur, de qui avez-vous besoin pour que vous nous appeliez de la sorte ? Qu'avez-vous de commun avec nous ? O parole toute de miséricorde : « Venez à moi, dites-vous, et je vous soulagerai ». O admirable condescendance, charité ineffable de notre Dieu ! Qui n'a jamais réalisé de telles merveilles ? Qui n'a jamais entendu ou vu de pareilles choses ? Voici qu'il invite ses ennemis, il encourage les coupables, il attire les ingrats : « Venez à moi, dit-il, et prenez modèle sur moi... Portez votre joug et vous trouverez le repos de vos âmes ». O paroles très douces, suaves, divines, « plus pénétrantes qu'aucune épée à deux tranchants ». Vous vous enfoncez dans le plus intime de l'âme et, la remplissant d'une abondante douceur, « vous allez jusqu'à séparer l'âme et l'esprit ».

Et maintenant âme chrétienne, réveille-toi donc devant tant de bonté, au contact d'une si grande douceur, à l'odeur d'une telle suavité. Certes, celui qui y demeure insensible est malade, il a perdu le sens, il marche vers la mort !

Enflamme-toi, je t'en prie, ô mon âme, dilate-toi, enivre-toi de douceur dans la miséricorde de ton Dieu, dans la mansuétude de ton Dieu, ton Époux dans la charité ! Que l'ardeur de ton bien-aimé t'enflamme, que son amour te dilate, que sa suavité te délecte. Que personne ne t'empêche d'entrer, de le posséder, de le goûter.

Que cherchons-nous davantage ? Qu'attendons-nous encore ? Que dirons-nous de plus ? En lui seul ne trouvons-nous pas tous les biens ? Hélas ! notre aveuglement est extraordinaire, notre misère profonde, notre lâcheté haïssable. Nous sommes appelés au repos et nous cherchons le travail. Nous sommes invités à la consolation et nous allons vers la souffrance. La joie nous est promise, et nous désirons la tristesse ! Misérable est notre faiblesse, plus misérable encore notre perversité ! Nous sommes devenus comme insensible et presque inférieurs aux idôles, puisque nous avons des yeux et nous ne voyons pas, des oreilles et nous n'entendons pas, une raison et nous ne discernons pas, « prenant ce qui est amer pour ce qui est doux, et ce qui est doux pour ce qui est amer ».

O Dieu, qui corrigera de tels égarements ? D'où nous viendra la satisfaction pour une si grande faute ? Il n'est de bon en nous que ce qui vient de votre munificence. Vous seul donc pouvez nous corriger, satisfaire pour nos offenses, qui seul savez de quoi nous sommes formés, vous, notre Salut et notre Rédemption, qui n'opérez ce changement qu'en ceux qui, connaissant la profondeur de leur misère, attendent de vous seul d'en être arrachés.

Élevons vers Dieu les yeux de notre âme et considérons en quel abîme nous sommes tombés, car celui qui ignore sa propre chute n'a nul souci de se relever. Du fond de l'abîme crions avec force vers le Seigneur, afin qu'il nous tende sa main miséricordieuse : elle ne sera jamais trop courte pour nous sauver. Je t'en prie, ne perdons pas une confiance qui sera si largement récompensée. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, remportons le prix de notre foi, c'est-à-dire le salut de nos âmes.

N'hésitons pas ! Déjà la vie nous appelle, le salut nous attend, la tribulation nous presse d'entrer. Que faisons-nous ? Pourquoi sommes-nous si paresseux ? Pourquoi accumuler des retards ?

Hâtons-nous d'entrer dans ce repos du bonheur éternel où il y a des choses grandes qu'on ne peut sonder, des merveilles qu'on ne saurait compter. Je t'en prie, que le souvenir de Jérusalem occupe désormais notre cœur, soupirons vers notre patrie, tendons en haut, vers notre mère. Entrons dans les puissances du Seigneur. Fixons nos yeux sur notre roi très doux qui règne sur elle, et que nos cœurs se liquéfient dans ses miséricordes.

Rendons grâce de tout notre cœur à celui qui, oubliant notre ingratitude, n'a pas détourné de nous sa pitié et sa miséricorde, et nous a donné le désir de courir dans la voie de ses commandements, voie en laquelle nul ne peut courir s'il n'en a le désir. Il faut estimer à sa juste valeur ce don que le plus grand des prophètes affirme avoir souhaité : « Mon âme, dit-il, a souhaité de désirer de marcher en tout temps selon tes préceptes ».

Comme notre tiédeur, notre insouciance, nos négligences finissent par exténuier ce désir, j'ai pensé de noter dans cette lettre d'exhortations quelques pensées où serait mis en relief ce qu'il faut éviter et ce qu'il faut faire. Si, tous les jours, nous les méditons avec amour et si nous nous efforçons de les mettre en pratique avec un courage nouveau, nous croîtrons sans cesse en vertus et en grâce dans la charité divine jusqu'à ce que vienne le parfait désir des collines éternelles.

RÉSOLUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

Il est des vertus particulièrement recommandables chez les jeunes et qui sont comme des degrés dans la voie du salut : sans aucun doute, ceux qui s'y exerceraient avec fidélité pourraient atteindre à la perfection et au sommet de la gloire. Qu'ils pratiquent une sainte modération dans toutes leurs paroles et dans tous leurs actes ! Qu'ils soient lents à parler, prompts à obéir. Qu'ils prient souvent, qu'ils fuient l'oisiveté et la dissipation, qu'ils se confessent bien et fréquemment, qu'ils aiment à rendre service et évitent les entretiens inutiles !

Ce sont là des pierres précieuses qui, par leur éclat, rendent celui qui les possède agréable à Dieu, aux anges et aux hommes.

« Mais lorsqu'il a plu, à celui qui t'a mis à part dès le sein de ta mère et qui t'a appelé par sa grâce, de révéler en toi l'image de son Fils en te faisant passer de la misérable servitude d'Égypte à la liberté des enfants de Dieu », alors tu as commencé à marcher dans la voie de l'homme nouveau, ce sentier de l'humilité qui s'avance entre la crainte et l'amour. Si tu continues à le gravir, tu pourras t'exercer à de plus hautes vertus. Je vais brièvement t'en signaler quelques-unes.

RÉSOLUTIONS PARTICULIÈRES.

1. Si tu désires suivre les traces du Seigneur, il te faut avant tout placer en Dieu ton espérance et renoncer absolument à toutes les consolations du monde.

2. Applique-toi, autant que le peut l'infirmité humaine, à te purifier de tous les vices et de tous les mauvais désirs, afin que, débarrassé du vieux ferment de toute malice et iniquité, tu marches dans une voie nouvelle, à la suite du Christ. Si tu ne brises les chaînes du mal, ton âme appesantie dans les ténèbres ne pourra s'élever vers les choses du ciel.

3. Dégage-toi de toute attache extérieure afin que par l'esprit tu puisses totalement t'unir à Dieu.

4. Pour l'amour du Très-Haut, supporte d'une âme égale toutes les persécutions de ce monde. Bien plus, sois prêt à les subir toutes, si c'était possible. Ne cherche de plaisir que dans les souffrances du Christ et, renonçant à toute joie temporelle, réjouis-toi dans les tribulations elles-mêmes, estimant qu'elles te sont préparées pour la satisfaction de tes péchés et le profit de ton âme.

5. Puisque tu as offensé ton Créateur et l'auteur de toutes choses, n'exige d'aucune créature qu'elle se plie à tes volontés.

6. Méprise-toi toi-même, et souhaite que tout le monde te méprise. Par amour de la très sainte pauvreté, prends soin que tout ce qui est à ton usage soit commun, vil et modeste, autant que cela t'est possible. Garde-toi de rien exiger des autres, mais plutôt, te réjouissant de tout ce qui peut leur être agréable, rends-leur service, mets-toi à leurs ordres, les jugeant dignes de toute consolation, à moins que (ce dont Dieu nous préserve) tu n'y voies manifestement une faute inexcusable. Dans ce cas, regrette-la de ton mieux dans l'intime de ton âme, avec compassion et crainte.

7. Vivant toujours dans la crainte, fuis de tout ton pouvoir les sollicitudes de ce siècle, les honneurs, la gloire, les faveurs, le souffle de la vaine gloire, comme tu fuirais une peste mortelle. Veille continuellement sur toi, à toute heure méfie-toi de toi-même, parce que si tu remportes sur toi une complète victoire, aucun ennemi intérieur ou extérieur ne pourra te nuire.

8. Pour l'amour de celui qui, étant le Maître de tout ce qui est aux cieux, sur la terre et dans les enfers, a bien voulu néanmoins prendre la forme du dernier des esclaves et s'est soumis volontairement au pouvoir des hommes, humilie-toi, considère tout homme comme ton maître, et estime-toi véritablement le serviteur de tous en toutes choses. De cette façon, tu auras une tranquillité et une paix continues avec tous et rien absolument ne te sera à scandale.

9. Demeure indifférent à tout ce qui est indifférent à ton utilité spirituelle. En aucune façon ne te soucie ni ne t'embarrasse d'une affaire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, dès lors qu'elle ne peut être profitable à ton âme. Ne permets pas non plus que d'autres te mêlent à ces sortes d'affaires. Il y a là un secret merveilleux, ignoré de ceux qui n'en n'ont pas fait l'expérience.

10. Veille sur ta vue, ta bouche et tous les autres sens, afin de ne voir, entendre ou toucher que ce qui est utile à ton âme. Retiens si parfaitement ta langue que tu ne dises rien, si ce n'est interrogé ou poussé par une nécessité ou une utilité évidente. Alors, parle avec respect, crainte et douceur, brièvement et à voix basse, si tu le peux, évitant les longs discours et supprimant ce qui en serait l'occasion, dans la mesure du possible.

11. Désire toujours l'aimable et sainte solitude. En tout temps considère comme précieux le travail des veilles. Emploie-les toujours à offrir à Dieu tes prières, faisant attention aux paroles que tu prononces, y apportant une grande ferveur, une profonde humilité.

12. Lorsque tu dois réciter le saint Office, établis la paix au-dedans de toi, jusqu'à oublier tout ce qui est de la terre. Ton esprit pourra alors s'appliquer fixément aux mystères célestes, et tu t'acquitteras de l'Office avec autant de dévotion, de respect, de joie et de crainte que si, placé au milieu des armées des anges en la présence de Dieu, tu lui offrais avec eux des louanges.

13. En tout temps, tu auras un souverain respect pour la glorieuse Reine, la Mère de Notre-Seigneur. En tous les besoins et dans tes peines, recours à elle comme au plus sûr des refuges. Prends-la pour ton avocate : avec grande dévotion et confiance, remets-lui le soin de tes affaires. N'est-elle pas la Mère de miséricorde ?

Aie soin de lui offrir un témoignage tout particulier de vénération. Et pour que ta dévotion soit favorablement accueillie, pour que tes hommages lui soient agréables, conserve en toi l'éclat de sa pureté en écartant toute souillure d'esprit et de corps. Par la pratique de l'humilité et de la douceur, efforce-toi de marcher sur ses traces.

14. Évite partout la compagnie des femmes et des jeunes gens hors le cas de nécessité ou d'utilité manifeste.

En quelque lieu que tu te trouves, choisis-toi pour Père spirituel un homme saint, doux et pieux, instruit par sa propre expérience de la vertu plutôt que riche de beaux discours, qui soit capable de t'enflammer de l'amour de Dieu par ses paroles brûlantes et ses exemples, auprès duquel tu puisses recourir dans tes nécessités et chercher une consolation spirituelle.

15. Avec le plus grand soin, éloigne de toi les glaces de la paresse spirituelle et la tristesse : elles recouvrent un chemin de confusion qui conduit à la mort. Intérieurement et extérieurement, demeure toujours joyeux et paisible. Ne contredis jamais personne et ne t'oppose pas à ce que les autres désirent, mais sois toujours de leur avis, à moins que la gloire de Dieu ou le salut de ton âme ne s'y opposent.

16. Conforme à la volonté divine toutes tes affections et tes volontés. Qu'en ce monde tout contribue à ton édification et que rien ne te scandalise, grâce à la pureté et à l'innocence que tu as reçues de la bonté divine. Ne te trouble pas outre mesure des manquements des autres. A une faute ce serait toujours ajouter une autre faute. Tu souillerais ton âme par leurs péchés, et, rêvant de les arracher à l'abîme, tu t'y enfoncerais toi-même plus profondément. Si tu ne peux te rendre utile sans dommage pour ton âme, cache au moins la faute de ton frère charitablement, abandonnant le tout à cette Sagesse souveraine qui sait tirer le bien même des plus grands maux. De cette façon, dans le bien comme dans le mal, tu pourras trouver un profit spirituel.

17. Garde ton cœur avec soin, et ne l'applique qu'aux exercices spirituels. Libre de toute image des choses visibles et de tout le créé, il pourra plus librement se donner au Créateur.

18. Considérant que tous les hommes ont été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, aime-les tous d'une charité intérieure et prends soin de tous, mais surtout de ceux qui sont dans l'infirmité et le besoin, à la condition d'éviter la dissipation, nuisible à la vie spirituelle. Aie pour eux l'amour et les attentions qu'une mère a pour son fils unique, objet de ses prédilections.

19. Tu veilleras à diriger continuellement ton esprit vers Dieu afin que tout ton travail, tous tes exercices, tant spirituels que corporels, soient une prière ; et que tu t'acquittes de toutes les occupations, surtout des plus humbles, comme si elles se rapportaient au Christ en personne. Tu peux et dois croire qu'il en

est véritablement ainsi, puisqu'il a dit lui-même dans l'Évangile : « Ce que vous avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait ».

20. Honore et vénère tout le monde ; si ce n'est par devoir, du moins par un motif de piété. Avec autant de soin que tu en apportes pour protéger la pupille de tes yeux, préserve de toute atteinte la loi de la très sainte obéissance, dans les petites choses comme dans les grandes, et même dans ce qui est douteux. Obéis non seulement à tes supérieurs et à tes prélats, mais encore aux plus petits de tes frères, te soumettant à tous, renonçant à toi-même pour le Christ.

Dans les choses bonnes et indifférentes, applique-toi à faire toujours la volonté d'autrui, tout en évitant de leur être à charge. Aimant tout le monde dans la charité du Christ, rends-toi également aimable à tous. Évite les familiarités et les amitiés particulières. Prends bien garde de n'être jamais par toi-même ou par autrui, par tes paroles ou par tes actes, une cause ou une occasion de rancune, de haine, de tumulte, d'injure, de trouble, de murmure, de détraction, de scandale, de flatteries ou d'autres choses de ce genre.

21. Autant que tu le peux, tiens cachées les vertus ou grâces spirituelles que la miséricorde divine daigne répandre en toi ou par toi, tes épreuves et tes luttes, tes saintes résolutions et toutes autres choses semblables, sauf, bien entendu, celles qui doivent être accusées en confession ou celles que tu jugerais bon de confier à un ami particulier et sûr, en vue de ton utilité spirituelle, pour recevoir de lui un conseil ou un éclaircissement.

Sois attentif à glaner du temps partout, afin de pouvoir t'adonner à tes prières accoutumées et à la sainte méditation : te tenant à l'écart, tu pourras alors t'élever par le désir jusqu'au ciel.

22. Délivré de tout, ne désirant rien de ce qui est terrestre, méprisant toutes les créatures, applique-toi avec une telle vigueur d'esprit et une telle intensité de désir à la considération de ton Créateur, que tu en viennes presque à oublier les choses d'ici-bas et qu'en toutes tes actions partout où tu te trouves, dans toutes tes difficultés, de jour et de nuit, à tout moment et à toute heure, tu aies toujours Dieu présent à ta mémoire, croyant et pensant que tu es vraiment devant lui, te souvenant que partout il te regarde.

Songe à cela avec un grand respect, crainte et frayeur, et en même temps avec une souveraine discrétion et le plus ardent amour.

Tantôt, prosterne-toi aux pieds de son immense majesté et, d'un cœur contrit, demande le pardon de tes fautes ; tantôt, présente-toi devant la croix du Fils de Dieu et, transpersé d'un glaive de compassion au souvenir de sa très sainte passion, blessé avec lui, pleure et gémis.

Maintenant, considère tout le cours de sa vie pour en faire la norme de ta conduite. Le moment d'après, repasse en ton esprit ses innombrables et immenses bienfaits pour lui en rendre grâces.

Une autre fois, blessé au vif par les traits de son amour, regarde-le dans toutes les créatures, considérant tantôt sa puissance, tantôt sa sagesse, tantôt sa bonté et sa clémence, afin de le louer et de l'exalter en toutes ses œuvres. Ou bien, sollicité par le désir de la patrie céleste, aspire vers lui par des soupirs et des gémissements. Ou encore, te souvenant de son inestimable charité, abandonne-toi à une admiration pleine d'allégresse qui te fasse sortir de toi et te perdre en lui de cœur et d'esprit. Souviens-toi aussi du temps où tu quittais et délaissais Dieu alors qu'il te retenait, te soulevait, t'attirait à lui ; considère qu'en toute occasion, tu te montre ingrat et que, néanmoins, le sein ineffable de la miséricorde divine est toujours prêt à te recevoir, et, avec le plus ardent amour, jette-toi en lui, t'abandonnant tout entier aux larmes. D'autres fois, fixe ton attention sur les décrets de sa justice souverainement cachés, profonds, admirable, mystérieux et extrêmement effrayants, les révérent tous avec grand amour, mais aussi avec crainte et tremblement, dans la fidélité et la constance, discret et humblement suppliant.

Par-dessus tout, entretiens dans ton âme et dans ton corps un continuel et vif souvenir de sa Passion.

23. Veille et tiens-toi sur tes gardes. Avec le plus grand soin, mets-toi en tout temps à l'abri des ruses de l'ancien ennemi, qui souvent « se change en ange de lumière » pour tendre des pièges et des embûches sur toutes nos voies, et s'emparer de nos âmes. Evite-les comme le passereau évite ceux des chasseurs. Garde-toi pur et fais-toi si petit à ses yeux, que ses fillets les plus fins ne puissent te retenir. Tu leur échapperas et seras sain et sauf, si, devenu un nouvel Israël, les yeux de ton esprit sont continuelle-

ment tournés vers Dieu, car, « il ne se laissera aller ni à l'assoupissement ni au sommeil, celui qui te garde ».

24. Demeurant inébranlable en tes saintes résolutions, enflammé de l'ardeur des désirs célestes, conservant sans tache la beauté d'une âme et d'un corps chastes, la pureté de l'innocence et la délicatesse de ta conscience, prends bien garde de ne jamais t'affadir en te laissant aller à la tiédeur.

Pour t'en préserver avec plus de soin et d'exactitude, examine ta vie sept fois le jour, c'est-à-dire avant ou immédiatement après chaque heure canonique, considérant et recherchant avec la plus grande attention si d'une heure à l'autre tu as marché sans faute devant Dieu, dans le sentier de la justice.

Personne ne respecte la discipline et la justice au point de n'avoir absolument aucune négligence ou omission à se reprocher. Il t'est donc nécessaire de recourir très souvent au bain de la Pénitence pour t'y laver avec douleur et gémissements. Dans cet aveu ou confession, tu déclareras au prêtre comme à Dieu même tous tes manquements, les faisant connaître intégralement selon la vérité et par des paroles pures, sans les voiler par des excuses, sans les cacher ni les atténuer. Afin de procéder avec ordre, tu diras d'abord les manquements dans tes devoirs envers Dieu, principalement dans la prière tant mentale que vocale. Tu passeras ensuite aux manquements envers le prochain, et, en dernier lieu, aux fautes que tu as commises en surveillant mal tes sens, tes affections sensibles et tes pensées.

La contrition et la satisfaction doivent toujours accompagner cette confession. Tu regretteras donc tes fautes, non seulement les grandes, mais aussi les petites. Au regret tu ajouteras l'attention : afin de ne pas tomber dans le même péché, tu auras toujours soin d'en supprimer les causes et les occasions si chères qu'elles te soient. Selon la parole du Sauveur, il faut arracher l'œil qui nous scandalise, c'est-à-dire les occasions de pécher qui nous paraissent aimables, même lorsque leur effet nous déplaît extrêmement. Dans cette guerre, le combat est très dur. Il faut que le serviteur de Dieu soit aveugle, sourd, muet, insensible à tout ce qui ne peut être profitable à son âme.

Afin de t'appliquer avec plus de soin et plus d'ardeur à l'observance des commandements de Dieu et de sa loi dans les points qui viennent d'être rappelés et dans tous les autres, fais en sorte,

autant que tu vivras, de considérer longuement, ou moins une fois le jour ou la nuit, combien la mort est incertaine, quelles récompenses sont préparées aux justes, quels châtimens attendent les pécheurs, afin de ne pas servir Dieu sans crainte et de ne pas te réjouir sans trembler.

25. Lorsque, avec le secours de la grâce, tu auras bien fait toutes choses, reconnaissant que tu es un serviteur inutile et un pécheur, estime-toi indigne de recevoir un bienfait de Dieu. Conserve néanmoins une foi très robuste, sois rempli de l'amour de Dieu et espère avec une grande confiance que le Père très miséricordieux t'ouvrira le sein de sa miséricorde. En agissant ainsi, tu jetteras courageusement les fondemens de la foi rendus inébranlables par la profondeur de ton humilité. Sur ces fondemens, tu élèveras les murs resplendissans d'une charité continuelle et intense, ornés de l'éclat de toutes les vertus. Le toit de la bienheureuse espérance recouvrira glorieusement ces murs. Et lorsque l'édifice sera achevé, celui qui habite dans les cieus, l'hôte bienveillant des âmes fidèles « dont les délices sont d'être avec les enfans des hommes », condescendra à habiter en toi par sa grâce durant cet exil ; jusqu'à ce que, ayant achevé cette vie, tu mérites de contempler dans la joie, avec tous les saints, revêtu du vêtement glorieux d'immortalité, le resplendissement de son visage, dans la patrie bienheureuse du ciel. Là sera le bonheur parfait, l'éternelle béatitude, la fin et la réalisation de tous tes desirs.

Sache bien toutefois, mon frère très cher, que si tu ne renonce pas parfaitement à toi-même, tu ne pourras pas marcher sur les traces de ton Sauveur et tu n'obtiendras sa grâce qu'avec une inquiétude continuelle et avec peine. Si tu ne frappes à sa porte avec persévérance, tu ne pourras parvenir à la paix intérieure. Si tu ne te maintiens pas dans la crainte de Dieu, bientôt ton édifice spirituel s'écroulera.

Si, avec fidélité et constance, tu mets en pratique les conseils que je viens de te donner, j'espère que, par la miséricorde du Sauveur, tu seras digne de recevoir sa grâce ici-bas, et que tu jouiras avec lui de sa gloire dans le ciel. Amen.

CONCLUSION.

Je ne t'ai pas écrit tout cela, mon cher frère, parce que j'estimais que tu en avais besoin, mais parce que, l'ayant noté pour

moi-même et remarquant mon peu de constance, j'ai résolu de te l'envoyer comme à un ami fidèle. Par ton courage et ta ferveur toujours en éveil, tu répareras ce que j'omets par manque d'énergie, négligence ou tiédeur. Je t'écris d'autant plus volontiers que je sais que tu partages presque toujours ma manière de voir et que, malgré leur simplicité, mes résolutions de vie spirituelle te plaisent beaucoup.

C'est pourquoi, mon bien-aimé dans le Christ, je te prie de les recevoir avec la charité et l'affection que je sais avoir eues en te les envoyant.

« Leur mise en pratique paraît sur l'heure un sujet de tristesse et non de joie ». Applique-toi néanmoins à y être fidèle afin qu'elles portent un jour « un fruit de paix et de justice » et que, dès la vie présente, ton âme soit remplie et dilatée par le goût de la dévotion, au doux souvenir de celui que nous attendons, le Christ Jésus, Notre-Seigneur. Recommande-moi à lui dans tes ferventes prières, moi aride de cœur et riche de paroles plus que de dévotion.

A lui honneur et gloire, louange et puissance dans les siècles des siècles. Amen.

NÉCROLOGIE

Mgr Ulric Perron, Conseiller de la V.C.R. ; vicaire délégué pour les communautés religieuses du diocèse de Québec.

Rme P. Valentin Schaaf, O.M.F. — R.P. Louis Bourque, O.P. — R.P. Eugène Gousie, S.J. — R.F. Ludovic Ledoux, O.F.M. — R.F. Didier-Marie, F.I.C. — RR.SS. Marie-Claire Verreau, Jeanne-de-Jésus et Onésime, F. C.S.P. — RR. SS. Mary Mulryan et Anny Fleurent, A.P.S. — RR.SS. Sainte-Martine, Sainte-Eugénie et Sainte-Christine, P.S.S.F. — RR.SS. M.-Louise-Joséphine Monet, M.-Eugénie Bachand et M. Alexina Dion, C.N.D. — RR.SS. Gabrielle Neault et Octavie Béliveau, A.S.V. — R.S. Madeleine Lortie, R.H. — R.S. Maria Matte, S.G.M. — R.S. Anastasie-Marie-de-Saint-Jean de la Croix, O.C. — R.S. Marie-de-Sainte-Anne d'Auray, B.P. — R.S. Marie-Denise Le Cave-lier, R.S.C. — R.S. Marie-Alice, R.P. M.-R.S. Marie-Joseph-de-Léonisse, S.S.A. — R.S. Marie-de-Sainte-Rosaline, C.S.C.

DROIT À LA RÉPUTATION

Une religieuse est appelée par sa supérieure qui lui transmet une accusation portée contre elle. Dans son for intérieur, elle reconnaît la justesse de l'accusation ; mais prévoyant les conséquences désastreuses qui vont résulter d'un aveu de culpabilité, elle répond qu'elle ne se reconnaît pas coupable de la faute en question.

Elle demande si elle a mal agi. De plus, elle voudrait savoir ce que les supérieures auraient droit de lui infliger si elles découvraient qu'elle n'a pas dit la vérité.

I — EXPOSÉ DES PRINCIPES

A — *Accusé d'un délit, on a le droit de nier sa culpabilité.*

Les auteurs anciens soutenaient qu'accusé d'un délit, le coupable ne peut, sans péché mortel, nier la vérité devant les tribunaux civils ou ecclésiastiques, même si l'aveu devait entraîner sa condamnation. C'est que l'ancienne discipline civile et ecclésiastique conférait au juge le droit d'imposer aux coupables l'aveu de sa faute.

Cette discipline est heureusement changée. Les juges n'ont plus le droit d'ordonner à l'accusé de déclarer lui-même sa faute. Aujourd'hui, devant les tribunaux civils de tous les pays, l'accusé peut, dans une cause criminelle, plaider non coupable et se défendre par tout moyen licite, même s'il a conscience d'être coupable. L'Église admet ce droit même devant les tribunaux ecclésiastiques. « Au juge qui interroge légitimement, lit-on, au canon 1743 § 1, les parties sont tenues d'avouer la vérité, à moins qu'il ne s'agisse d'un délit commis par elles ».

Un accusé peut donc, selon la discipline actuelle, nier une faute qu'il a réellement commise. En plaidant non coupable, il ne commet pas de mensonge. Non coupable en effet, il l'est au for externe. Certains théologiens soutiennent qu'en agissant ainsi il fait appel à une restriction mentale : « extérieurement, quant au for externe, peut-il se dire, je suis innocent »¹. Pour prévenir tout équivoque et laisser à l'accusé pleine liberté, on ne l'assermente jamais, ni devant les tribunaux civils, ni devant les tribunaux ecclésiastiques².

1. NOLDIN, *De praeceptis*, n. 732, cité par PRUMMER : *De virtute justitiae*, n. 163.

2. Can. 1744.

D'ailleurs toute personne a le droit naturel de conserver sa réputation. Évidemment, pour garder un tel trésor, mieux vaut ne jamais commettre de délit. Mais celui qui a eu le malheur d'en commettre, n'est pas tenu de se diffamer. Il conserve le droit strict à sa bonne renommée tant qu'il n'aura pas été convaincu de culpabilité par des moyens légaux¹.

Peut-on agir ainsi devant le supérieur ou la supérieure d'une institution religieuse qui fait enquête au sujet d'un délit commis par un de ses subordonnés ? Oui ! car, même si dans ce cas le supérieur n'est pas ni véritable juge, son enquête relève du for externe.

Tout supérieur devrait avertir ses sujets qu'avouer eux-mêmes leurs fautes est un acte de vertu ; et il devrait être bien entendu que celui qui a le courage de le faire sera traité avec une paternelle bienveillance. Mais un supérieur ou une supérieure qui imposerait à ses sujets l'obligation de s'accuser eux-mêmes et les y obligerait en vertu de l'obéissance qu'ils lui doivent, s'écarterait certainement et gravement de la discipline actuelle de l'Église ; il outrepasserait ses droits et de tels ordres seraient *ultra-vires*. L'Église a impitoyablement fait disparaître des constitutions de chaque communauté religieuse tout article imposant aux religieux d'accuser leurs fautes aux supérieurs, et selon le canon 530 § 1, il est strictement défendu à tout supérieur d'induire de quelque façon que ce soit ses sujets à lui dévoiler sa conscience.

B — *Personne ne doit être puni pour avoir nié sa faute.*

C'est donc un droit de nier sa faute devant un supérieur faisant enquête, comme devant les tribunaux civils ou ecclésiastiques. Or personne ne peut être puni pour avoir usé de son droit. Car agir ainsi n'est pas une faute. Donc jamais, au grand jamais, l'autorité compétente ne doit punir comme ayant manqué de franchise, à plus forte raison, pour avoir osé mentir effrontément, un sujet qui n'a pas avoué sa culpabilité avant d'être convaincu par des preuves certaines et irrécusables.

Qu'on n'invoque pas le canon déjà cité, 1743 § 3 : « La partie qui doit répondre, si elle a illégitimement refusé de répondre, ou

1. Nous avons déjà traité de ce droit dans *Soyons justes* Vol. I, 1re Partie, ch. 3, art. 5.

si après avoir répondu, est convaincue de mensonge, doit être punie... » Sans doute, elle doit être punie pour la faute dont elle est convaincue. Mais elle ne doit pas l'être pour avoir légitimement refusé de répondre. Or interrogée sur un délit par elle commis, son refus de répondre est légitime. On ne peut non plus l'accuser d'avoir menti, car, nous l'avons démontré, ce n'est pas mentir que de nier sa faute au for externe, tant qu'elle n'a pas été prouvée.

Le R.P. Noval commente ainsi les mots de ce canon : « légitimement » et « avouer la vérité ». « *Légitimement*, soit de la part du sujet, ou du juge lui-même qui doit être compétent, soit de la part de l'objet, c'est-à-dire que l'interrogatoire doit porter sur un fait relatif à la question et connu de la personne interrogée ; il faut en outre que ce fait puisse être révélé et ne soit pas soustrait à l'obligation de le révéler ; soit enfin en raison du mode, c'est-à-dire que l'interrogatoire ne doit être ni frauduleux, ni captieux, ni suggestif. *Avouer la vérité*, en tout, à moins qu'il ne s'agisse d'un délit par eux commis. Par ces derniers mots, se trouve terminée une question très épineuse »¹.

II — SOLUTION DU CAS

A — Il eut été plus vertueux d'avouer sa faute. Cependant, en ne l'avouant pas, cette religieuse n'a pas mal agi. Ce qui l'excuse encore d'avantage, c'est qu'elle prévoyait les ennuis peut-être considérables que lui eut attirés son aveu. Car dans certaines communautés, on ne tarit pas de tracasseries contre un religieux ou une religieuse qui avoue sa faute. C'est une espèce de dégradation qui le poursuivra jusqu'à la tombe inclusivement.

Ce fait est des plus regrettables, pour plusieurs raisons très sérieuses. Tout d'abord, il n'est pas conforme à la charité qui impose aux supérieurs, comme aux autres, de ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'on fit à soi-même. Ensuite, il est loin de favoriser la confiance des subordonnés envers leurs supérieurs et la franchise cordiale qui doit régner dans une sainte communauté.

Cette manière n'est pas plus juste que charitable. Car un sujet qui se reconnaît devrait être traité avec une paternelle bienveillance. Reconnaître sa faute n'est-ce pas la désavouer ? Et

1. *De Judiciis*, I n. 434.

l'accuser avec franchise et humilité, n'est-ce pas déjà l'expier en partie ?

B — S'il fallait que ses supérieures découvrent la vérité, cette religieuse serait punie selon la gravité de sa faute ; car elle n'aurait plus pour la recommander à la clémence son aveu candide.

Mais si ses supérieures sont justes, et sans doute elles le sont, elle ne doit pas craindre d'être punie pour n'avoir pas dévoilé la vérité, ni d'être traitée de dupe, de menteuse et d'hypocrite. Elle n'a été ni dupe, ni menteuse, ni hypocrite en défendant sa réputation au for externe. Et par le fait même, elle n'a pas commis de faute passible d'une punition spéciale et qui doit aggraver le châtement dû au délit dont elle est convaincue.

Montréal

JEAN-BAPTISTE DESROSIERS, P.S.S.

LEVASSEUR, GEORGES-A., *Petit essai pédagogique, Catéchisme et catéchiste*. Québec, Éditions du Forum, 1946. 91pp. 22cm. \$ 1.00, \$ 75.00 pour cent brochures.

Cette brochure s'adresse à tous les éducateurs. Elle leur rendra des services précieux. Dans une lettre à l'auteur, S. E. Mgr Georges Courchesne, archevêque de Rimouski écrit : « J'ai lu d'un trait votre ouvrage CATÉCHISME ET CATÉCHISTE. Je vous félicite de tout ce que cet exposé vous aura demandé d'études et de réflexions au cours même de votre enseignement. Vos remarques sur nos insuffisances éveilleront de nouveau l'attention. La synthèse que vous proposez aux maîtres comme le fil conducteur du travail de formation religieuse des enfants, me paraît tout à fait évangélique et devrait être un sujet de méditation pour tous les instituteurs ». Ceux-ci trouveront dans cette publication un moyen de donner aux jeunes une formation personnelle et durable et de réaliser l'école active, devenue si nécessaire pour assurer le succès de l'enseignement religieux ou profane. Je la recommande à tout le monde religieux.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

Avant la vêtue et la profession. 2e éd. Paris, Pierre Téqui, 1930, 89pp. 19cm.

Les postulantes et les novices trouveront dans ces pages des méditations et des réflexions très pratiques sur le bonheur de la vie religieuse, le dépouillement qu'elle requiert, la nature des vœux, la croix et l'amour. L'idéal proposé n'est autre que Notre-Seigneur qui est l'auteur et le modèle de la vie religieuse.

BOURCHANY, MGR, *Entretiens sur la vie religieuse, Conférences données à la maison-mère de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon*, 1914-1926. 3e éd. Paris, Pierre Téqui, 1928. 216pp. 19cm.

A l'occasion de la retraite du mois, les religieuses qui n'ont pas le bonheur d'avoir des conférences spirituelles pourront lire avec avantage ces instructions sur la vie religieuse. L'auteur y traite surtout de la grandeur et des devoirs de la vie religieuse.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

BIBLIOGRAPHIES COMMENTÉES

Le chanoine Jean Vieujean, que plusieurs de nos maîtres et élèves connaissent sous le pseudonyme de Jean le Presbytre, présente aux laïcs cultivés qui désirent s'instruire des choses de l'Église, une *Bibliographie commentée*¹. Voici le plan très simple de ces suggestions bibliographiques : la première partie est une vue d'ensemble très vaste et sommaire sur tout ce qui touche la religion chrétienne. La deuxième partie conduit à une connaissance plus profonde de l'enseignement de l'Église sur ce qu'il faut savoir de Dieu et de la conduite humaine : exposés théoriques qui doivent provoquer une certaine façon d'agir. La troisième partie veut encourager à mener une vie plus pénétrée d'intimité avec Dieu. La quatrième partie montre les divers champs d'apostolat où le zèle des chrétiens d'élite peut se donner carrière. Une cinquième, offre, en appendice, nombre de renseignements utiles sur les goûts et la profession d'un chacun. Cette bibliographie, au souffle chrétien très marqué, vient s'ajouter à nombre d'autres qui rendent déjà de très appréciés services aux responsables de la formation intellectuelle et spirituelle de notre jeunesse. Citons entr'autres : V. HONNAY, S.J. *Humanisme et livres de choix*, Desclée de Brouwer, 1937 ; J.E.C.F., *Les livres que vous aimerez*, Bloud et Gay, 1933 ; FRÉDÉRIC DUVAL, *Les livres qui s'imposent*, Beauchesne ; PAUL DONCEUR, S.J., *Livres essentiels sur le christianisme*, Paris, 1938 ; LELEU, A., *Pour la vie spirituelle des Jeunes*, Amiens ; 1939, 24pp ; PAUL-A. MARTIN, *Éditions et lectures*, Montréal, Fides, 1943, 1944, 1945, 1946 ; CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS, *Notes du Comité Permanent sur l'Enseignement secondaire*, Montréal, 1937 ; *Lectures et Bibliothèques*, Fides, Montréal, 1944 ; FIDES-MAGDELENE-HURLEY, *Reading for a Better World* (selected list for Catholic Schools, Doubleday, Doran, 1945 ; St. Meinrad Historical Essays, *Seminarian's Reading list*, St. Meinrad, Indiana, 1945 ; ALOYSIUS J. MILLER, S.J., *An Annotated Spiritual Reading list*, *The Catholic Library World*, vol. 17, n. 5, Feb., 1946.

1. *Pour connaître le christianisme, Bibliographie commentée*. Préface de M. le chanoine Jean Vieujean. Collection : « Présence de l'Église ». Cahiers de vie religieuse, deuxième série. Liège, Centre d'Études religieuses, Editions Pax, 12, Place Saint-Jacques, 1942, 98pp.

Déjà, en 1932, Paul Hazard donnait *Les livres, les enfants et les hommes*, Paris, Flammarion, 1932, qui renferme des considérations générales s'adressant aux lecteurs de tous les âges. S'adressent particulièrement aux jeunes filles avec *Les livres que vous aimerez*, déjà cité, les deux ouvrages de la sympathique écrivain belge JEANNE CAPPE, *Un choix de livres pour jeunes filles*, « *Clartés sur...* » les livres destinés à la jeunesse, édités tous deux chez Casterman, Paris ; l'œuvre également de MADELEINE DANIELOU, *L'éducation selon l'esprit*, collection « *Présences* », Paris, Plon, 1939, 225pp. ; l'appendice pp. 217-223, est intitulé *Bibliothèque de choix pour une adolescente*. Casterman publiait en 1939 un ouvrage intitulé *Bibliothèques*, 190 pp.

Parmi les dernières nouveautés que nous signalent les revues d'Europe, énumérons les ouvrages suivants de bibliographies commentées ou de direction des lectures : MASSALOUX-GADAFFRE-DUCRUY-DUMACEDIER, *Bibliothèques des Jeunes*, Paris, Édit. du Seuil, 1945, 108pp. ; DE PARVILLEZ-A., S.J., *Le livre au service du Christ*, Paris, Spes, 1940, 232pp. un groupe de Professeurs, *Ronde des livres*, Bruxelles, Éditions universelle, 1944, 120pp. ; J. STEVENS, S.J., *Antennes, Les plus beaux livres du jeune homme*, Bruxelles, Gœmaere, 1943, 56pp. ; WARLOMONT, P., *La littérature religieuse à l'usage des laïques*, Collection « *Clartés sur...* », Paris, Casterman, 1944, 135pp. ; LOUIS CHAIGNE, *les livres du chrétien*, Coll. « *Prends et lis* », Paris, Spes, 1941, 40pp.

Enfin, pour ce qui a trait à l'instruction et à la formation religieuses, font autorité en la matière : DELCUVE et alii, *Où en est l'enseignement religieux, livres et méthodes de divers pays*, Paris, Casterman, 1937, ainsi que FELIX-M. KIRSCH-CLAUDE VOGEL, O.M.CAP., *The Religion Teacher's Library, A selected annotated list of Books, Pamphlets and Magazines*, St. Anthony's Guild Press, 1940.

En ce qui concerne la *Bibliothérapie* (correction des défauts, appel à la vertu chez les enfants et les adultes par le moyen de la lecture) donnera les principes et apportera une illustration pour les jeunes enfants, l'ouvrage de CLARA J. KIRCHER, *Character Formation Through Books, A Bibliography, An application of Bibliotherapy to the Behavior Problems of Childhood*, Washington, The Catholic University of America Press, 1945. Les bibliothécaires de nos institutions, les responsables de l'orientation de la

lecture trouveraient grand profit à posséder ces livres on ne peut plus utiles pour assurer un heureux choix de livres de base pour les bibliothèques scolaires et une orientation chrétienne des lectures chez nos étudiants et nos étudiantes.

Trois-Rivières

FERNAND PORTER, O.F.M.

COMPTE RENDU

DESNOYERS, GERMAIN-MARIE, O.F.M., *Le trésor des trésors, la sainte Messe.*

Montréal, Éditions Franciscaines, 1946. 310pp. ill. 24cm. \$ 1.50.

De la lecture de ce volume se dégagent nettement trois idées principales vers lesquelles convergent tous les détails. La messe dans sa première partie continue les prières qui se faisaient le samedi dans les synagogues. Dans sa seconde partie, la messe, c'est le cénacle encadré de textes et de rites merveilleux. L'église d'Orient et l'église d'Occident célèbrent la même messe, sauf des différences de détail. La messe romaine apparaît plus simple, la messe orientale plus majestueuse ; on dirait deux sœurs jumelles portant un vêtement différent. On devine à cette simple analyse la richesse du volume. Ceux qui connaissent la mémoire fidèle de l'A. à retenir les textes anciens, son goût pour tout ce qui concerne la liturgie, l'étendue de ses connaissances ecclésiastiques et le don qui est sien de communiquer aux autres ce qu'il sait, le remercieront de n'avoir pas hésité à publier son ouvrage, malgré l'abondance des publications sur la messe.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

FRÉDÉRIC DE GHYVELDE, O.F.M., *Journal de voyage France-Italie-Palestin.*

1876-1877. Trois-Rivières, Éditions B.P.F., no 1, 1946. 112pp. portre 19cm. \$ 0.50.

Le bon Père Frédéric, dont la cause de béatification est introduite à Rome, a publié de nombreux écrits qui ont connu une vogue extraordinaire. Pendant une quarantaine d'années, on peut dire que la piété s'est nourrie de ses publications autant qu'elle s'est édifiée de son zèle admirable et de ses vertus. Le Père Frédéric a laissé aussi beaucoup de manuscrits. Il faut féliciter les auteurs de la Collection B.P.F. de nous les faire connaître et par là nous faire connaître le bon Père Frédéric comme un travailleur, un savant et un saint. Dans l'avant-propos, nous trouvons un résumé de la vie du missionnaire avant son départ pour la Terre Sainte, ce résumé nous montre bien comment la divine Providence a dirigé les pas du serviteur de Dieu. Puis vient la description du manuscrit et le journal de voyage France-Italie-Palestine. Chaque détail est mentionné, chaque lieu est décrit avec précision. A première vue, ce journal peut paraître ennuyant, mais non, l'auteur nous suit page par page et nous guide en renvoyant aux différentes revues et livres de l'époque en sorte que ce petit volume fournit aux amis du bon Père Frédéric une précieuse et riche documentation qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

LE TROISIÈME CIERGE DE L'ÉLÉVATION

Comme on l'a très bien expliqué dans la V.C.R. du mois de septembre, la norme contenue dans les rubriques générales du Missel (tit. XX) indiquant d'allumer un troisième cierge à l'élévation est tombée en désuétude dans la plupart des endroits (SRC. n. 4029 ad 2) en dehors des pays espagnols et de plusieurs Instituts religieux, que les évêques aient encore tout droit de rétablir cet usage chez eux, s'ils le jugent à propos (SRC. n. 4141 ad 6).

Il convient toutefois d'ajouter ici que l'usage de ce troisième cierge a été retabli dans le diocèse de Montréal par S. Exc. Mgr Ignace Bourget (*Mandements des Év. de Montréal*, vol. III, p. 262) et que la prescription en a encore été renouvelée récemment dans le dernier Synode de ce diocèse (*Const. Synodales*, art. 149 4 et 259 1). L'emploi de ce troisième cierge est donc obligatoire dans toutes les églises et toutes les chapelles du diocèse de Montréal : on devra l'allumer à toutes les messes basses, « depuis le Sanctus jusqu'aux ablutions ».

En maints endroits on place ce cierge allumé sur la crédence même, qui se trouve parfois assez éloignée de l'autel. En lisant attentivement la rubrique du Missel (tit. XX), on se rendra compte qu'il n'est pas prescrit de tenir nécessairement le cierge allumé sur la crédence elle-même : la rubrique dit simplement d'y garder le cierge pour l'allumer au temps de l'élévation. Quand la crédence a la forme d'une fenestelle — « fenestella » — ou d'une petite niche creusée dans le mur, il y aura même danger pour le feu à y laisser un cierge allumé. Aussi est-il permis de le placer ailleurs. Il est plus logique de le placer tout près de l'autel ou encore mieux sur la table de l'autel, puisque sa fonction primitive semble bien avoir été de remplacer les portes flambeaux de la messe solennelle et d'éclairer l'hostie au moment de l'élévation, afin que les fidèles puissent la mieux voir, en des temps où l'éclairage des églises n'était pas abondant. Mgr Bourget n'a jamais demandé qu'on laisse ce cierge sur la crédence. Tout en laissant une certaine liberté, voici ce qu'il prescrivait : « Après avoir sonné le Sanctus, le servant allume le cierge de l'Élévation qu'il met dans un chandelier recourbé, appelé à Rome *brachium* lequel est fixé au côté de l'Épître, en dehors de l'autel, et autant que possible à un pilastre, ou à une colonne. On pourrait également se servir

d'un petit chandelier que l'on placerait près de l'autel, sur quelque petite table ou piedestal fait pour cette fin (*Mandements*, *ibid.*). Callewaert (Le cadre matériel de l'autel : Supplément de *L'Artisan Liturgique*) enseigne, avec plusieurs autres auteurs, qu'on peut placer ce cierge soit tout près de l'autel, soit sur la table même. La coutume sera ici un bon guide : « *consuetudo optima interpres legum* » (can. 29). Il est donc tout-à-fait légitime et louable, comme on le pratique en certains lieux, d'allumer le cierge de l'Élévation sur l'autel même pour mieux marquer l'honneur dû à la présence de Notre-Seigneur.

Montréal

MOÏSE ROY, S.S.S.

COMPTE RENDU

MARMION, DOM COLUMBA, *Le Christ vie de l'âme. Conférences spirituelles.* Montréal, Granger Frères, 1946. 522pp. 19cm. \$ 1.75 ; par la poste \$ 1.85.

Rien de plus réconfortant que ces conférences spirituelles. La préoccupation dominante de l'auteur est de conduire toutes les âmes à celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie. Dans la première partie il explique comment la divine Providence englobe dans un même dessein la prédestination du Christ et notre prédestination ; puis il nous fait voir dans le Christ la cause méritoire, satisfaisante et exemplaire de notre sainteté. Dans la deuxième partie, il montre le travail et l'ascension de l'âme qui veut recevoir abondamment la vie divine. Enfin il explique les lois de cette vie et indique les principales sources où doit s'alimenter l'âme : l'eucharistie comme sacrifice et sacrement et la prière liturgique et mentale. A la lecture de ces belles pages, on comprend mieux le rôle et l'importance du Christ dans la vie spirituelle.

MARMION, DOM COLUMBA, *Le Christ dans ses mystères. Conférences spirituelles.* Montréal, Granger Frères, 1946. 495pp. 19cm. \$ 1.75 ; par la poste \$ 1.85.

Partant de ce fait que les mystères du Christ sont aussi nos mystères, l'auteur montre comment nous assimiler le fruit des mystères du Christ dans les différents états où il a passé. La doctrine s'inspire de l'Écriture Sainte, du dogme et de la liturgie. En s'assimilant cette doctrine les âmes, dans quel qu'état qu'elles soient, en recevront un enrichissement qui leur fera mieux comprendre les beautés et les grandeurs de notre religion.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

Congrégation des Soeurs de Ste-Anne (S.S.A.)

Fondation : L'Institut des Sœurs de Sainte-Anne naquit à Vaudreuil, le 8 septembre 1850, par la profession de sa vénérée Fondatrice, Mère Marie-Anne, Esther Sureau dit Blondin, native de Terrebonne, Qué. Quatre compagnes la suivaient à l'autel des engagements sacrés.

Transplantée à Saint-Jacques de l'Achigan en 1853, la maison mère était définitivement fixée à Lachine en 1864.

Approbation romaine : Après un décret de louange daté du 18 mars 1863, l'Institut recevait son approbation du Saint-Siège le 2 mai 1884, et celle de ses Constitutions le 6 janvier 1903. A l'automne de 1926, Mère Supérieure générale qui poursuit actuellement la vingt et unième année de ses fructueux généralats, se rendait à la Ville éternelle dans un double dessein : faire mieux connaître du Souverain Pontife notre famille religieuse et faciliter les relations nécessaires avec notre premier Cardinal protecteur et la Sacrée Congrégation des Religieux.

Fin : Les filles de Mère Marie-Anne poursuivent comme fin spécifique, l'instruction et l'éducation de la jeunesse et, dans certains cas, le soin des pauvres et des malades.

Développement : Par ses 2002 membres vivants, la Communauté s'emploie dans 94 maisons réparties en cinq provinces et disséminées dans les diocèses de Montréal, Valleyfield, Joliette, Mont-Laurier, Saint-Jean, Boston, Springfield, Providence, Albany, Seattle, Vancouver, Victoria, Nelson, Kamloops, les Cayes (Haïti) et dans les vicariats apostoliques de Prince-Rupert, de Whitehorse et de l'Alaska. Ses noviciats de Lachine et de Victoria comptent actuellement 80 novices et 53 postulantes. Belle efflorescence prédite par la Fondatrice elle-même sous la croix dont la Providence l'avait chargée. A la demande de Monseigneur Bourget, elle se démit du supérieurat en 1854 et rentra définitivement dans l'ombre en 1884.

Dans l'ombre ! dans un effacement sublime ! afin de pousser au large les rameaux de son œuvre ! « Plus un arbre enfonce profondément ses racines, avait-elle dit, plus il a de chance de grandir, de s'élever et de produire des fruits. » Au jubilé d'or de 1900, 54 établissements le confirmaient, et pendant le nouveau

demi-siècle qui s'achève, la vigne de Sainte-Anne s'est développée au même rythme, bien que le nombre des ouvrières soit toujours demeuré en deçà des sollicitations.

Oeuvres : a) dans le Québec et la Nouvelle-Angleterre : Le programme du cours primaire est aujourd'hui suivi dans le Québec par 18 pensionnats, 26 écoles urbaines dont 5 Supérieures, 22 écoles rurales et 2 Jardins de l'Enfance. Dans la plupart de ces institutions, les jeunes filles se préparèrent aux brevets d'enseignement jusqu'en 1939, date où le Conseil de l'Instruction publique cessa de décerner ces titres. Ledit Conseil autorisait en 1922 la fondation de notre École normale à Saint-Jérôme (Terrebonne). Dès 1916, le pensionnat de Lachine, affilié à l'Université de Montréal, inaugurait le cours de Lettres-Sciences, établi depuis, dans sept pensionnats et une école. En 1932, ces classes trouvaient leur épanouissement normal dans l'ouverture du collège classique « Marie-Anne », à Lachine ; sa section anglaise vient d'être transférée à Marlboro, Mass.

Toujours au programme parce que toujours éminemment pratiques, les sciences ménagères sont devenues un objet spécial d'enseignement dans quatre de nos maisons. Après avoir modestement débuté en 1928, l'École de Saint-Jacques de Montcalm recevait deux ans plus tard le titre de « régionale » en vertu de ses succès probants. L'an prochain, une construction de large envergure lui permettra de servir davantage le foyer par la préparation soignée des futures épouses et mères.

Des studios sont ouverts aux « amies d'Apollon » tandis que l'art musical, enseigné dans presque toutes nos maisons, se poursuit jusqu'aux degrés avancés, à notre École Supérieure de Lachine.

La tenue de deux écoles pour enfants iroquois dans les réserves de Caughnawaga et de Saint-Régis complète le bilan de nos œuvres dans le Québec, au bénéfice de 15 811 élèves.

Dans les centres franco-américains, les Sœurs de Sainte-Anne dirigent un pensionnat et vingt écoles paroissiales dont la naissance et la vie ont grandement tenu aux sacrifices admirables de Messieurs les Curés, désireux de soustraire leurs chers enfants à l'influence de l'école neutre. Le personnel enseigné s'y élève à 7 267.

Des sacrifices ?... la Communauté, constamment à l'affût des besoins de l'éducation chrétienne, s'en est imposé sous toutes

les formes pour le triomphe « du bon combat ». Jamais d'hésitation, jamais de calcul lorsque la marche du progrès, plus rapide que celle du temps, réclamait que l'institutrice religieuse possédât *plus* afin de donner *mieux*. Il va sans dire qu'à cette fin, la pédagogie occupa de droit le premier plan. En nombre bien significatif, les Sœurs de Sainte-Anne se sont succédé aux divers cours donnés en cette matière sous les auspices de l'Université de Montréal. Depuis 1937, un Scolasticat-École normale pourvoit au perfectionnement intellectuel des jeunes professeurs.

Sous leurs aspects les plus variés, les sciences et les arts ont eu leurs adeptes : philosophie, littérature, sciences naturelles, ménagères, sociales, etc.

Au delà du 450, même activité généreuse, même souci de perfectionnement, attestés par les étudiantes des universités de Washington et de Boston, des collèges de Providence, d'Albany et autres. Nos religieuses canadiennes-françaises y trouvent un mérite tout particulier à concourir victorieusement « en anglais » afin de remplir les conditions d'enseignement posées en certains diocèses.

b) *dans la Colombie anglaise, le Yukon et l'Alaska* : Bien avant l'adoption officielle de la devise canadienne « A mari usque ad mare », le zèle des Sœurs de Sainte-Anne la vivait plénièrement. Elles comptent aujourd'hui vingt-trois établissements au delà des Rocheuses. Les vingt-huit œuvres distinctes qui y fonctionnent peuvent toutes se réclamer du titre de « missionnaires » puisqu'elles s'exercent à l'égard de blancs catholiques perdus au sein d'une population protestante ou à l'endroit des groupes indiens.

Victoria conserve, à l'égal d'une relique, la petite maison de « logs » qui reçut en 1858, ses quatre pionnières sollicitées par Monseigneur Demers, son premier évêque. En Colombie, quatre hôpitaux, un hospice et un sanatorium antituberculeux, s'unissent présentement dans l'exercice de la charité. Les patients s'y chiffraient l'an dernier à 23 074, pendant que les statistiques spirituelles — tenues de main d'homme — marquaient 34 conversions et 180 baptêmes d'adultes. Cinq pensionnats et quatre écoles paroissiales (plus une cinquième fonctionnant tout près en terre américaine) donnent l'instruction à 2 172 élèves tandis que quatre écoles industrielles, dont trois internats, travaillent à relever le niveau intellectuel et moral de 727 enfants dans des réserves in-

diennes. Depuis 1937, à l'appel des autorités diocésaines, nos religieuses se font, pendant les mois d'été, apôtres ambulants : 1946 a vu 50 « semeuses évangéliques » catéchiser 845 enfants et adultes en 27 postes, et préparer 93 premières communions et 54 confirmations.

Tout comme dans l'Est, la conscience professionnelle suscite chez nos Sœurs, d'admirables efforts, tant pour la culture accrue des institutrices que pour l'acquisition de la compétence des hospitalières¹.

Et maintenant regardons beaucoup plus haut, aux sens géographique et apostolique, dirions-nous ; regardons se dresser, avec leurs écoles annexes, les hôpitaux de Dawson (Yukon) et de Juneau (Alaska) ; l'école de prévention et le sanatorium pour tuberculeux de Skagway, la petite école de Nulato et l'internat de Holy Cross, tous établis en Alaska pour le service des Indiens. Au cours de 1945-1946, 349 enfants y étaient instruits et 2 371 malades, traités. Près de deux cents filles de Mère Marie-Anne ont, depuis 1886, porté lumière et chaleur aux âmes dans ces régions glaciales et enténébrées. Nombreux sont les pauvres mineurs que la patiente charité des religieuses gardes-malades a aiguillés vers la conquête des biens impérissables. Et comment traduire l'admirable travail des débuts saturé d'abnégations de tous genres ? L'une des trois fondatrices de Holy Cross a témoigné dans un ouvrage, « Voix d'Alaska », publié à Lachine en 1930, ce que l'amour du Christ et des âmes peut faire accepter à la nature : éloignement des siens, froid intense, pauvreté radicale, inintelligence et malpropreté inouïe des enfants des bois ! Les années certes ont amélioré quelque peu les conditions de vie, mais l'apostolat chez les Esquimaux d'Alaska n'en demeure pas moins frappé du sceau de la croix.

c) *au Japon et en Haïti* : Notre histoire missionnaire au Japon, histoire qui s'honore de porter en frontispice le nom de Mère Supérieure générale actuelle comme supérieure-fondatrice, se concluait en décembre 1943 par ce mot de saint Paul : « L'un sème, l'autre moissonne ». Le rapatriement de nos religieuses, après

1. A Victoria, une école de gardes-malades, dont les élèves se chiffrent à 106, fonctionne dans notre hôpital Saint-Joseph qui pourra bientôt recevoir 500 patients dans ses cadres majestueusement agrandis.

neuf années de séjour au Japon, avait été conseillé par Nos Seigneurs les Évêques à cause des affreuses perspectives de la guerre.

Toujours en marche avec l'Église, notre Communauté s'implantait dès septembre suivant, dans le diocèse des Cayes où le salut des Haïtiens réclama comme tribut d'entrée, l'holocauste de Sœurs Marie-Antonio, supérieure-fondatrice, victime des fièvres paludéennes. Un deuxième groupe vient de s'établir à Port-à-Piment, non loin des Chardonnières, le premier poste ; nos ouvrières y prouvent que le Canada poursuit généreusement la vocation apostolique de sa mère-patrie, puisqu'elles succèdent à des religieuses françaises épuisées et que les épreuves de la guerre ne permettent pas de remplacer.

Sur les établissements de notre Institut, portés à 94 par cette nouvelle fondation, brille déjà l'aube glorieuse du centenaire où les Te Deum de notre reconnaissance proclameront les mérites de notre vénérée Fondatrice. Avec les envolées triomphales des cloches, les pieux accords de nos sanctuaires porteront à toute la chrétienté le message et le vœu que les présentes pages ont voulu traduire :

*O Mère, lève-toi sur un socle de marbre :
La semence grandie est devenue un arbre
Dont les rameaux géants, aux quatre vents du ciel,
Bercent leurs fruits mûris à l'ombre de l'autel.
Pour que ta gloire immense aux yeux de tous rayonne,
Nous voulons sur ton front poser une couronne.
Tu ne sus que prier, travailler et souffrir,
Mère, cela suffit pour ne jamais mourir !*

Lachine

S. S. A.

COMPTE RENDU

Vertus cachées de la vie religieuse par l'auteur des Novices de Notre-Seigneur.

2e éd. Paris, Pierre, Téqui, 1931. 174pp. 19cm.

Dans ce recueil d'entretiens à des novices, l'auteur fait défiler les vertus cachées de la vie religieuse : humilité, simplicité, discrétion, modestie, obéissance et charité fraternelles. Bien comprises et bien pratiquées, ces vertus conduisent à la sainteté et contribuent largement au succès des grandes œuvres.

Le régime spirituel de la vie religieuse par l'auteur des Novices de Notre-Seigneur.

133pp. 19cm.

Dans l'œuvre de la sanctification, il y a la part de Dieu et la part de l'homme. L'auteur considère ici le régime auquel il convient de soumettre le corps, les sens extérieures, les facultés intérieures (imagination, mémoire, intelligence, volonté et cœur) et l'activité quotidienne. Grâce à ce régime l'âme pourra plus facilement lutter contre les ennemis de l'âme et parvenir au sommet de la sainteté.

Montréal

JOGUES_MASSÉ, O.F.M.

CONSULTATIONS

20. *Une maîtresse de novices affirme dans une conférence à ses novices que c'est elle qui admet les novices à la profession ou les renvoie. Est-ce exact ?*

Oui et non.

Cette affirmation est exacte en ce sens que la maîtresse des novices, le moment venu, présente à la Supérieure un rapport sur chacune des novices, exposant les qualités et les défauts, l'état de santé, les aptitudes... Ce rapport qui doit être bien pesé, juste et clair fournit la matière principale du jugement que porteront les personnes qui doivent se prononcer sur l'admission ou le rejet de la novice. Il n'y a donc pas à le dissimuler : la maîtresse des novices joue un rôle considérable dans l'admission des novices ; mais ce rôle n'est ni décisif ni unique.

Et c'est en ce sens que cette affirmation est fautive. Le droit d'admettre à la profession appartient à la supérieure légitime et à son conseil selon les constitutions de la Congrégation ; il peut bien arriver que cette supérieure exerce son droit en un sens contraire au rapport de la maîtresse des novices ; car pour prononcer son jugement, la supérieure se base principalement sur le rapport de la maîtresse et aussi sur toutes les autres sources d'information qui peuvent la renseigner sur la novice en question. Si la supérieure ne suit pas le jugement porté par la maîtresse des novices, celle-ci a dégagé sa responsabilité et elle doit comme toutes les autres religieuses accepter cette décision.

21. *Ma supérieure provinciale me dit que je suis lâche de ne pas demander d'aller en mission et elle ajoute qu'elle va m'y envoyer quand même. Que dois-je faire ?*

A ce que je comprends, votre communauté envoie dans les missions les religieuses qui en font la demande et cette demande est laissée à la libre décision des religieuses. Si c'est bien là votre législation, je ne crois pas que votre supérieure provinciale veuille vous dépouiller du droit que vous concèdent vos constitutions de faire ou de ne pas faire cette demande. Ce qu'elle veut vous signifier par ses paroles, c'est sans doute son opinion qu'elle vous croit merveilleusement douée pour le travail des missions, une invitation à considérer pour vous devant Dieu une vie dépensée au service des missions, un stimulant à votre laisser aller, à votre manque apparent de générosité et que sais-je encore ?

Je vous conseille d'aller voir votre supérieure provinciale et d'aborder filialement avec elle cette question, de lui exposer votre manière de voir, d'écouter ses réflexions. Il peut fort bien arriver que vous ayez pour ne pas aller en mission des raisons que votre supérieure ne soupçonne même pas. De toute manière, si vous faites la demande d'aller en mission, vous devez la faire en toute liberté et avec la conviction que la vertu de force peut se pratiquer non seulement dans les missions mais aussi dans l'emploi que vous occupez actuellement.

22. *Un religieux soutient qu'un bon supérieur ne s'occupe que de la sanctification de ses sujets, puisque la sanctification des religieux est la fin première de la vie religieuse. Je lui fais remarquer que ces paroles sont exagérées ; il n'accepte pas mes remarques. A-t-il raison ?*

Vous faites allusion à une discussion dont je ne connais pas les circonstances et sur laquelle je m'abstiens de me prononcer. Je m'en tiens à la phrase que vous me soumettez. Cette phrase sonne faux. Sans doute possible, la sanctification est la fin première mais non unique de la vie religieuse ; et un bon supérieur ne saurait se désintéresser de la santé de ses religieux. A la suite de Jésus qui a enseigné à demander à Dieu le pain quotidien, qui dans la multitude de nos soucis a assigné la première place au royaume de Dieu, les supérieurs sont invités par les constitutions de leur communauté à s'occuper des besoins corporels de leurs sujets. C'est pourquoi dans toutes les communautés il y a des procureurs, des économes, des infirmeries, des personnes chargées de la cuisine... Je ne comprends guère l'obstination de votre confrère ; d'ailleurs je suppose à votre question un sous-entendu qui la justifie.

23. *Une supérieure appelle une novice ; et pour lui faire accepter sa décision, elle lui tient à peu près ce langage : « Vous croyez en Dieu ? Vous admettez que Dieu gouverne par l'intermédiaire des supérieurs ? Vous reconnaissez que tout ce qui est commandé par les supérieures est ratifié par Dieu ? Eh bien ! Je ne puis vous accepter à la profession ; et pour montrer votre foi, retirez-vous de vous-même sans rien dire ». La novice qui aime sa vocation est bouleversée ; elle voudrait savoir ce qu'il lui faut faire.*

Elle ne peut guère espérer faire profession dans cette communauté : la supérieure lui affirme qu'elle ne peut l'admettre à la profession. A moins qu'une puissante influence n'intervienne pour obtenir un délai (c. 571 § 2), il semble bien que la décision soit définitive.

Pourquoi la supérieure invite-t-elle la novice à se retirer d'elle-même ? C'est probablement pour lui conserver les possibilités de tenter sa chance dans une autre communauté. Une novice renvoyée d'une communauté sera plus difficilement admise dans un autre noviciat qu'une religieuse qui s'est retirée d'elle-même. En cas de renvoi, ni la supérieure ni le chapitre ne sont tenus de révéler à la novice renvoyée la cause du renvoi (c. 573 § 1).

Normalement la supérieure en est arrivée à cette décision non pas par caprice ni pour des raisons personnelles mais pour des motifs sérieux, objectifs et canoniques ; la novice devrait essayer de les connaître ; cette connaissance pourra l'aider à orienter sa vie.

Montréal

ADRIEN MALO, O.F.M.

24. *Pourriez-vous nous donner une ligne de conduite pour les diverses litanies qui portent un imprimatur épiscopal ? Pouvons-nous les réciter à haute voix à la chapelle ?*

On ne peut réciter publiquement dans les églises et chapelles, au cours des fonctions liturgiques, que les litanies approuvées par l'Église. Les litanies actuellement approuvées par l'Église sont : les litanies des saints, les litanies de la sainte Vierge, les litanies du saint Nom de Jésus, les litanies de saint Joseph, les litanies du Sacré-Cœur et les litanies de la bonne mort. Pour ce qui est des litanies approuvées seulement par l'Ordinaire du lieu, la récitation publique en est interdite dans les églises et oratoires publics. On peut les réciter en particulier, individuellement mais non en commun ni choralement. (Can. 1259 § 2 ; Décrets 3820, ad 2, 3916, 3981).

25. *Lorsqu'on donne le salut du Saint-Sacrement avec le ciboire en dehors de tout office, faut-il que le conopée du tabernacle soit blanc ou peut-on laisser celui de la couleur du jour ?*

Lorsque le salut du Saint-Sacrement avec le ciboire est séparé de toute fonction liturgique, la S.C.R. a déclaré que les ornements du prêtre devaient être blancs, mais elle ne dit rien du conopée et de l'antependium. Certains auteurs, s'inspirant de ces directives, disent que le conopée et l'antependium devraient aussi être blancs, mais d'autres disent que ce n'est pas nécessaire. « Pallium altaris et conopeum possunt esse illius coloris quem requirit festum. » Toutefois il faut exclure le noir.

26. *Certains rituels demandent au servent de messe de baiser la main du prêtre, la barrette et les burettes pendant la célébration du saint sacrifice. Auparavant nous ne tenions pas compte de cette coutume, mais notre aumônier actuel se croit obligé à ces pratiques de par les rubriques. Nous serions heureux de savoir afin d'habituer nos jeunes gens aux vrais pratiques liturgiques.*

Au sujet de la barrette, le Cérémonial des Évêques (L. I, c. 28, n. 16) et le Cérémonial Romain (Heagey, L. I. Sec. II, c. 1, pp. 328, 331 et 339) disent bien que le servent doit baiser la barrette et la main du célébrant ou vice versa quand il présente ou reçoit la barrette. Cependant ils ne disent pas que le servent doit également baiser la main du célébrant à l'offertoire, il ne baise que les burettes. Toutefois ces rubriques ne sont que directives et en plusieurs endroits elles sont tombées en désuétude. Il est bon que vos jeunes gens le sachent et observent ces prescriptions puisque votre aumônier est un fervent de la liturgie.

27. *L'oratoire du noviciat débouche dans un corridor assez achalandé et vis-à-vis les salles de classes. Est-il préférable alors de laisser les portes de l'oratoire toujours fermées sauf peut-être quand la communauté y est réunie afin d'assurer une bonne aération ?*

Autant que possible les oratoires intérieurs des communautés religieuses doivent être situés dans un endroit décent et retiré afin de favoriser la prière et le recueillement. Puisqu'il a été impossible de suivre ces directives dans la construction de votre oratoire, il serait préférable maintenant de tenir les portes fermées de la façon indiquée dans la consultation.

28. *Est-il convenable de faire dans une chapelle la lecture proprement dite et non lecture méditée d'un ouvrage comme ceux du R.P. Plus, de l'Auteur de la foi en l'amour de Dieu, etc. ?*

On peut certainement faire à la chapelle la lecture des ouvrages cités et d'autres semblables. Beaucoup de pieuses personnes ont l'habitude de lire à la chapelle des vies de saints et des ouvrages de spiritualité. Cependant pour que ces lectures soient profitables il faut en même temps s'assimiler la doctrine, ce qui exige nécessairement la réflexion et la méditation. Durant la sainte messe, il serait préférable également de suivre plutôt dans son missel, mais en d'autres moments on peut certainement faire à la chapelle de pareilles lectures.

29. *Une religieuse vient de faire ses vœux perpétuels. Durant le temps de sa probation, par suite d'une épreuve et d'un surcroît de travail, elle n'a pu*

profiter de sa probation. Elle demande la faveur de faire une probation de six mois, sous la direction de la maîtresse des probanistes, avec les jeunes professes. Il lui semble que cela lui procurerait un surcroît de grâces et de lumière sur sa vocation et nos saintes observances. Peut-elle être admise avec les jeunes probanistes ?

Avant l'admission aux vœux perpétuels, le Code de Droit canonique exige un long temps de formation comprenant le postulat, le noviciat et les vœux temporaires selon les constitutions de chaque institut. Une fois admise à la profession perpétuelle, il ne saurait être question pour cette religieuse de recommencer canoniquement une partie du temps de probation. Elle ne peut donc être admise avec les jeunes probanistes. Son temps de probation est fini. Cette religieuse, dit-on, n'a pas profité de son temps de probation et il semble que ça lui ferait du bien. « Ce sont des illusions, remarque Mgr Battandier, qui ne donnent pas ordinairement les résultats que s'en promettent ceux qui les demandent ». De plus les normes de la S.C. font remarquer que le postulat, le noviciat et le temps des vœux temporaires sont suffisants pour permettre à la religieuse de connaître sa vocation et ses obligations. « Une plus longue épreuve, pourra rarement avoir de bons résultats ». Elle ne pourra que décourager. Voilà pourquoi il n'est pas expédient de soumettre cette religieuse à une nouvelle probation officielle. Tout ce qu'on peut lui conseiller c'est d'imiter la ferveur des jeunes probanistes et de reprendre le temps perdu en demandant des conseils et des explications à la maîtresse des probanistes, sans l'astreindre au règlement de ces dernières.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

COMPTE RENDU

LABESCONTE, FRANÇOIS, C.J.M., *Le cœur de Marie d'après saint Jean Eudes*. Préface de S.E. Mgr Picaud. Paris, Lethielleux, 1946. 236pp. 20cm.

Depuis que Sa Sainteté le pape Pie XII a consacré l'univers au très saint cœur de Marie, on a écrit beaucoup de choses sur cette dévotion. Cependant il appartenait au Supérieur Général des Eudistes, le T.R.P. François Labesconte, de nous transmettre à ce sujet la pensée de saint Jean Eudes, le premier et le plus grand apôtre de cette dévotion. Dans un chapitre préliminaire, il nous montre comment saint Jean Eudes a utilisé l'Écriture et la tradition pour propager la dévotion au saint cœur de Marie et dans le reste de l'ouvrage il expose, toujours d'après saint Jean Eudes, la bonté et la beauté du Cœur immaculé de Marie et montre comment le cœur de Marie est digne de notre amour et de notre vénération. Dans un but pratique, l'auteur a divisé son traité en courts chapitres afin de permettre aux communautés de l'utiliser comme lecture du mois de Marie. « A faire oraison au travers de ces pages, écrit Mgr Picaud, on en retire surtout comme une impression musicale qui met l'âme dans le pur état de dévotion ». « Le Cœur de Marie sera célébré par toute la terre », avait dit saint Jean Eudes. Cette prophétie vient de se réaliser, et il est permis d'attendre de cette dévotion de magnifiques résultats.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

COMPTES RENDUS

BASSEVILLE, CHANOINE G., *Instructions pour les messes du dimanche*. Sixième et septième séries : *Les commandements de Dieu et de l'Église*. Paris, Lethielleux, 1946. 2 Vol. 19cm.

Beaucoup de prêtres, affairés dans le ministère, éprouvent une grande joie quand ils peuvent mettre la main sur un bon sermonnaire en vue de leur prédication hebdomadaire. Mais il faut avouer que les bons sermonnaires sont assez rares. L'ouvrage du chanoine Basseville, curé de Saint-Paterne à Orléans, donne presque satisfaction. Il s'en tient à la doctrine catholique qu'il expose clairement et d'une façon vivante et à la portée de tous. Habituellement ses sermons ne contiennent qu'une idée qui a son fondement dans l'Écriture Sainte. Cette idée est ensuite expliquée, commentée et illustrée par les textes des Pères, des exemples tirés de la vie des saints et des comparaisons modernes. C'est tout ce qu'il faut pour plaire, instruire et édifier. Aussi les instructions du Chanoine Basseville sont-elles goûtées et estimées. Une fois terminé, l'ouvrage comprendra 8 volumes : 2 sur la prière et les sacrements, 3 sur le dogme, 2 sur la morale et 1 sur l'année liturgique. Véritable petite somme de prédication qui rendra beaucoup de service aux prédicateurs.

FRESSENCOURT, F., S.J., *Les secrets de la vie religieuse découverte à une novice fervente par son père spirituel*. Nouv. éd. Paris, Pierre Téqui, 1930. 125pp. 14cm.

Dès leur entrée au noviciat, il est important de donner aux novices une juste idée de la vie religieuse, des devoirs qu'elle impose et des vertus qu'elle exige. On pourra avec avantage utiliser ce petit livre. Il contient un abrégé de tout ce que l'on a écrit de plus pratique sur la vie religieuse. On sent en le lisant que l'auteur n'est pas seulement un habile écrivain mais qu'il a le secret de la vie religieuse.

THÉVENOT, CHANOINE ÉMILE, *La novice parfaite. Conseils spirituels et législation canonique pour le postulat, le noviciat, la profession dans les instituts dans les instituts de Sœurs à vœux simples*. 2e éd. Paris, Pierre Téqui, 1920. 202pp. 18cm.

Avant son incorporation définitive dans la vie religieuse la future religieuse doit passer par des étapes successives qu'on appelle le postulat, le noviciat et la profession temporaire. L'auteur donne ici la législation canonique de ce temps de formation et présente des conseils fort appropriés en vue d'aider les novices dans le travail de leur sainteté et d'écartier d'elles les dangers qui se rencontrent dans les débuts de la vie religieuse. Les novices liront ce livre avec grand profit.

THÉVENOT, CHANOINE ÉMILE, *Le nouveau droit canonique des religieuses. Les nouvelles normes*. 2e éd. Paris, Pierre Téqui, 1928. 196pp. 18cm.

Ce manuel devrait se trouver dans toutes les communautés religieuses. L'auteur expose et commente les droits et les devoirs des religieuses tels qu'ils sont formulés dans le Code de droit canonique. Il rendra également de grands services aux prêtres qui exercent leur ministère dans les communautés religieuses.

LELONG, MGR E., *La sainte religieuse. Instructions sur les grandeurs et les obligations de la vie religieuse.* 15e éd. Paris, Pierre Téqui, S.d. 374pp. 19cm.

Ce livre contient les principales instructions que Mgr Lelong aimait à donner aux Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne de Nevers. On y retrouve les sujets qui font le thème ordinaire des méditations d'une religieuse : la grandeur, l'estime, l'utilité, le bonheur, les devoirs de la vie religieuse, la perfection, le renouvellement, la règle, la souffrance, le silence extérieur et intérieur, la connaissance, l'amour et l'imitation de Notre-Seigneur. Lors de la première édition en 1903, on a dit de ce volume qu'il serait le vade-mécum des religieuses et de ceux qui ont à s'occuper des religieuses. Nul doute que cette 15e édition connaîtra elle aussi une large diffusion et contribuera à faire mieux connaître les grandeurs et les obligations de la vie religieuse.

LELONG, MGR E., *Catéchisme de la vie religieuse.* 4e éd. rev. et corr. Paris, Pierre Téqui, 1924. 216pp. 14cm.

Revu et corrigé d'après le nouveau droit canonique ce catéchisme de la vie religieuse contient une doctrine sûre et de forts beaux conseils sur l'esprit religieux. Nous croyons qu'il sera surtout utile dans les noviciats.

MUGNIER, CHANOINE FR., *Toute la vie sanctifiée. Le devoir d'état à l'école de S. François de Sales.* Montréal, Granger Frères, 1946. 259pp. 19cm. \$ 1.00; par la poste \$ 1.10.

« Si les ouvrages de saint François de Sales redevenaient le livre de chevet de tous, la piété chrétienne refleurirait dans le monde entier et l'Eglise de Dieu goûterait la joie de voir la sainteté se répandre parmi ses enfants... Ce que nous souhaitons avant tout c'est que vous rappeliez à chacun le devoir de pratiquer la sainteté spéciale à son état » (Actes de Pie XI, Vol. I, pp. 190 et 195).

Pour faire écho à ces paroles l'auteur résume et commente la pensée de saint François de Sales sur le devoir d'état. Il divise son travail en trois parties : Notions sur le devoir d'état et les états de vie ; importance du devoir d'état pour la sanctification et moyens de bien accomplir son devoir d'état. Les citations sont nombreuses et en style salésien. Cela enlève un peu de clarté mais fait mieux comprendre la pensée du saint docteur. Ce livre est appelé à faire beaucoup de bien puisqu'il place la sainteté à la portée de tous : appelé à faire beaucoup de bien puisqu'il place la sainteté à la portée de tous : savants et ignorants, riches et pauvres, bien portants et malades.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

N'OUBLIONS PAS LA SEMAINE DU
DIMANCHE DU 2 AU 8 FÉVRIER.

CONSULTATIONS

20. Est-ce la maîtresse des novices qui accepte et qui renvoie les novices ?
ADRIEN MALO,
21. Une supérieure provinciale peut-elle envoyer en mission une religieuse
qui ne fait pas sa demande ? ADRIEN MALO.....
22. Un bon supérieur doit-il s'occuper uniquement de la sanctification des
religieux à lui confiés ? ADRIEN MALO.....
23. Une supérieure peut-elle imposer à une novice de se retirer d'elle-même
pour ne pas avoir à prononcer son renvoi ? ADRIEN MALO.....
24. Peut-on réciter en public toutes les litanies approuvées par l'Ordinaire ?
J. MASSÉ
25. Au salut du S.-Sacrement avec le ciboire faut-il que le conopé soit blanc ?
J. MASSÉ
26. Le servant doit-il baiser la barette, les burettes et la main du prêtre à la
messe ? J. MASSÉ
27. Quand l'oratoire débouche sur un corridor achalandé faut-il tenir la porte
fermée ? J. MASSÉ
28. Est-il convenable de faire à la chapelle la lecture non méditée de certains
ouvrages de spiritualité ? J. MASSÉ.....
29. Une religieuse à vœux perpétuels peut-elle recommencer son temps de
probation ? J. MASSÉ

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

- FIDES, 25 est, rue St-Jacques, Montréal 1.
- DROUIN, CHANOINE RAUL, *Monseigneur Georges Gauthier, archevêque de Montréal*. Montréal, Fides, 1946. 105pp. 19cm. ill. \$ 1.00
- PETITE BIBLIOTHEQUE D'ÉDUCATION, *Les passions de l'enfance*. Montréal, Fides, 1946. 134pp. 19cm. \$ 0.75.
- PETITE BIBLIOTHEQUE D'ÉDUCATION, *Les passions de l'adolescence*. Montréal, Fides, 1946. 96pp. 19cm. \$ 0.60.
- SCHETAGNE, FERNAND, P.M.E., *Portraits de Mandchourie*. Ill. de Jean-P. Ladouceur. Montréal, Fides, 1946. 151pp. 21cm. \$ 1.00.
- Calendrier J.O.C.* 1947
- LE CENTRE FAMILIAL, 3425, rue St-Denis, Montréal 18.
- ÉLISÉE, O.F.M.C., *Faites-vous une âme d'acier* (Aux jeunes filles). Montréal, Le Centre Familial, 1946. 32pp. 19cm. \$ 0.15.
- ÉLISÉE, O.F.M.C., *Lisez-moi ça pour devenir quelqu'un* (Aux jeunes gens). Montréal, Centre Familial, 1946. 32pp. 19cm. \$ 0.15.
- LES ÉDITIONS FRANCISCAINES, 2080 ouest, rue Dorchester, Montréal 25.
- SAINT-PIERRE, BERTRAND, O.F.M., *Vingt-cinq exercices du chemin de la croix*. 2e éd. Montréal, Éditions Franciscaines, 1946. 260pp. 17cm. \$ 0.70.
- L'ÉDITION UNIVERSELLE, 53, rue Royale, Bruxelles.
- LEVIT, JEAN, S.J., *Sous les yeux de l'incroyant*. 2e éd. Bruxelles. L'édition Universelle, 1946. 302pp. 23cm. 90.00 fr.
- J. GABALDA, 90, rue Bonaparte, Paris.
- CIMETIER, F., *Pour étudier le Code de Droit canonique*. Introduction générale, bibliographie, réponses et décisions, documents complémentaires. Parsi, J. Gabalda, 1946. 64pp. 19cm. 45fr.

Les Éditions Franciscaines présentent :

CLARTÉS D'ÉVANGILE SUR NOS SENTIERS

- par -

ADRIEN MALO
franciscain

280 pages

\$ 1.25

C'est L'ÉVANGILE avec sa clarté et son irrésistible puissance d'attraction !

C'est l'Évangile ADAPTÉ AUX CHRÉTIENS DE NOTRE TEMPS souvent désarmés en face des textes anciens !

C'est l'Évangile mis en ondes, A LA TRIBUNE BIBLIQUE DE RADIO-CANADA, pour des milliers d'auditeurs qui réclament le texte de ces vivantes causeries !

C'est l'Évangile commenté par le R.P. ADRIEN MALO qui, à ses qualités d'écrivain et de causeur à la radio, ajoutera bientôt une expérience de 25 ans d'enseignement dans l'enseignement biblique !

C'est l'Évangile qui se recommande à tous les chrétiens conscients de leur baptême : IL RAPPROCHE D'EUX, LEUR REND PLUS INTIME leur Frère, leur Maître aimé, leur chef adoré, le Christ Jésus !

Procurez-vous ce bienfaisant volume à La Librairie Saint François, 2080 ouest, rue Dorchester, Montréal-25.
